

Pas à pas pour saisir l'ADHESION de votre coopérative sur Retkoop

Tout d'abord, munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe.

1. Connectez-vous au site : <https://www.retkoop.occe.coop>
2. Tapez votre identifiant et votre mot de passe, puis cliquez sur : **Envoi**.



La coopération en réseau

Retkoop
OCCE

Identifiant :
mot de passe :

Identifiant ou mot de passe perdus : contactez votre OCCE départemental.

Avantages de coopératives scolaires, ce service vous permet :

- de saisir votre Compte-Rendu standard - Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF) ;
- de saisir votre comptabilité au jour le jour ;
- de dialoguer avec votre OCCE départemental ;
- etc ...

Pour savoir plus sur ce service : ce service vous aide dans la gestion quotidienne de vos coopératives et dans la vie de votre AD.

3. Une fenêtre pour penser à modifier régulièrement son mot de passe s'ouvre. Soit vous décidez de le modifier et vous cliquez sur « *changer maintenant* », soit vous souhaitez continuer et vous cliquez sur « *compris, mais plus tard* ».



Vous n'avez pas changé votre mot de passe depuis trop longtemps.
Pensez à le faire régulièrement pour plus de sécurité.

4. Dès la page d'accueil, cliquez sur le bouton : **Adhésion**.



OCCE des Landes
Année scolaire 2021 - 2022

Comptabilité Scolaire de l'École Primaire à L'ÉLÉVÉ (Mandat) - Daphnie LAURKAT
Il y a aussi des ateliers et ateliers connectés à Retkoop !

Animation & Education

C'est la rentrée !
Vos copies de comptes 2020-2021 n'ont pas perdu ?
Retrouvez-les dans les archives des mandats scolaires passés (en lien à gauche).

Chaque année entre le 1^{er} et le 30 septembre, l'adhésion à l'OCCE 40 doit être renouvelée.

Le Compte-Rendu 2021
doit être traité avant le 30 septembre 2021.
Le C.R. est tenu
et il se fait par l'OCCE 40

Pour connaître les changements de mandataires et/ou de signataires(s),
impression de page adhésif.
Changement de mandataire et/ou de signataire(s)
Changement pour le compte bancaire n° 239304103 Credit Agricole

et l'adhésion renouvelée à l'OCCE 40

5. Vous modifiez les informations du **tableau** (infos de l'an dernier reportées). Pour rappel, la modification se fait avec le crayon au bout de chaque ligne.

Pour les RPI qui payent les adhésions de plusieurs écoles, il faut inscrire le nom de l'école ou la commune sur chaque ligne (ex : Castel Sarrazin TPS/PS/MS, Arsague CP, Arsague CE1, Bonnegarde CE2, Bonnegarde CM1).

Les classes sont présentes dans l'ordre des noms de classe. Pour changer, cliquez l'ordre des noms de classe et cliquez

noms de la classe et/ou niveau de la classe (*)	nom(s) et prénom(s) de(s) enseignant(s)(s)	nombre d'enseignants	nombre d'élèves	nombre d'autres adultes	total	Modification	Suppression	
1-CE1	PROUST	1	24	1	26			
2-CE2	DUPOLY	1	23	0	24			
3-CP	DURAND	1	25	0	26			
4-remplaçante directrice	CAMBRAY	1	0	0	1			
* : classe obligatoire								
Total					4	72	1	73

Adhésions :
 - des élèves (72 x 2,30 €) : 165,60 €
 - des enseignants (4 x 2,30 €) : 9,20 €
 - d'autres adultes (1 x 2,30 €) : 2,30 €
 Total : 177,10 €

Assurance :
 - des coproducteurs (77 x 0,25 €) : 19,25 €
 - des biens, propriété de la Coopérative Scolaire
 valeur déclarée : 0,00
 limite 0,00 € est inférieure à 2 000,00 € : 0,00 €
 Total : 19,25 €

Abonnement A & E :
 Formulaire accès au site + revue papier 44 p. 9,00 €
 Total : 286,35 €

Mettre à jour ces informations

Annotations :
 - Pour modifier, cliquez sur le crayon. ATTENTION : la X supprime la ligne.
 - Le montant de votre adhésion se calcule automatiquement.
 - Vous définissez le montant des biens de la coopérative à assurer (Rappel : l'assurance est gratuite jusqu'à 2 000 € de matériel). Il ne s'agit que du matériel de la coopérative.
 - Vous vous abonnez à la revue de l'OCCE Animation et Education (9€ max).
 - Cliquez sur « mettre à jour ces informations ».

6. Paiement et engagement du mandataire

La signature électronique sur le papier n'est pas obligatoire

Engagement du mandataire
 la date, le signer et l'envoyer à l'OCCE 40

Pour demander un changement de mandataire et/ou de signataire(s), signer le papier suivant

Changement de mandataire et/ou de signataire(s)
 changement pour le compte bancaire n° 2301441921 (Cofin Agri) et l'envoyer renvoyé à l'OCCE 40

A renvoyer à l'OCCE 40 :	Validation de l'OCCE 40 :
1. le paiement de 286,35 €.	pas encore validé ?
2. l'engagement du mandataire daté et signé.	pas encore validé ?
3. et éventuellement, le formulaire de changement de mandataire et/ou de signataire(s).	pas encore validé ?

L'adhésion et l'assurance ne sont effectives qu'à la réception du paiement par l'OCCE 40

Que vous soyez nouveau **mandataire** ou non, vous **devez imprimer l'engagement annuel du mandataire et le faire signer à toute l'équipe**. Ce doc est à envoyer avec votre chèque de règlement à l'OCCE 40 par courrier. Attention si vous êtes **nouveau mandataire**, lisez bien le doc « démarches du nouveau mandataire » (cf. page 4) car vous devez imprimer le doc dans la case verte pour nous le renvoyer.

7. A réception, l'OCCE 40 validera votre adhésion, ce qui vous permettra d'imprimer une attestation d'adhésion et une attestation d'assurance dès la page d'accueil de Retkoop ou sur l'espace adhésion.

Un cadre vert apparaît en bas de l'espace adhésion de votre coopérative.

Pour enregistrer les modifications, cliquez ici

L'OCCE 21 a bien reçu le paiement de 211,47 € et les autres paiements
 La Coopérative Scolaire 5210204F est bien adhérente de l'OCCE 21 pour l'année scolaire 2023 - 2024

Attestation d'adhésion

Attestation d'assurance

Vous pouvez envoyer tous les documents concernant votre coopérative dans la même enveloppe.
 Un bordereau d'envoi des documents de la rentrée est disponible dans le mail envoyé le 30 août sur la boîte de l'école.